



☎ : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

E.Mail : mairie-st-germer@wanadoo.fr

<http://www.mairie-st-germer.fr/>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2017

Désignation d'un secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne** Madame **Pascaline GENTIEU** secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2017

BP assainissement 2017 - Régularisation du compte 2762

Afin de régulariser le compte 2762, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Ouverture de crédits supplémentaires aux comptes

- 2315 - 041 50 000 €
- 2762 - 041 50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** l'ouverture de ces crédits supplémentaires.

BP assainissement 2017 - Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor - Exercice 2017

vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **demande** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **accorde** l'indemnité de conseil au 100% prorata temporis pour la période de gestion de 360 jours sur l'année 2017 ;
- **dit** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Patricia METZGER, Receveur municipal.
- **accorde** également l'indemnité de confection des documents budgétaires

BP commune 2017 - Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor - Exercice 2017

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **demande** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **accorde** l'indemnité de conseil au 100% prorata temporis pour la période de gestion de 360 jours sur l'année 2017,

- **dit** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Patricia METZGER, Receveur municipal.
- **accorde** également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

CDG60 – Santé/Sécurité – Convention d'Adhésion au Conseil en prévention des risques professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion au Conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de l'Oise.

Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales – Signature d'un contrat de prestations de services

La Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales nous a envoyé un courrier nous proposant ses services en remplacement de la SPA de Beauvais.

Ce contrat prévoit :

- Des interventions illimitées 24h/24 et 7 jours/7,
- L'accueil illimité des animaux dans des locaux parfaitement conformes,
- La prise en charge des animaux blessés et les soins à hauteur des frais conservatoires,
- La récupération et la gestion des animaux décédés sur la voie publique,
- La garde des animaux dont les propriétaires sont momentanément défaillants,
- La capture des animaux susceptibles d'être dangereux.

Le coût de cette prestation est de 1.52 € H.T. par habitant et par an soit :

1.52 € x 1763 (Dernier recensement INSEE) = 2 679.76€ H.T., soit 3 215.71 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat valable à compter du 1er novembre 2017 et pour une durée d'un an,

* **impute** les dépenses au budget de la Commune

Diagnostic Assainissement – Demandes de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement sur le territoire de la commune afin de réduire le volume des eaux claires parasites.

Après consultation et analyse, il ressort que le bureau d'études VERDI INGENIERIE est le mieux-disant pour la réalisation de la prestation avec une offre de 106 915 € HT (montant incluant les prestations supplémentaires éventuelles d'analyses de débit et de pollution sur 24 heures sur 3 points de rejets ainsi que la qualité du milieu).

Monsieur le Maire propose de prendre l'ADTO comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour cette opération pour un montant de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la contexture des éléments telle que définie ci-dessus ;
- **décide** de retenir le bureau d'études VERDI INGENIERIE et d'être assisté par l'ADTO pour la réalisation de cette prestation ;
- **sollicite** les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la prestation ;

Diagnostic Assainissement – Signature de marché

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux cités en objet a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Après examen des offres reçues, Monsieur le Maire propose de passer un marché VERDI INGENIERIE pour un montant de 106 915 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **prendre** note du montant de l'offre de VERDI INGENIERIE pour un montant de 106 915 € HT,
- **autorise** M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

MOAT – Ma Mutuelle de Village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de Partenariat avec la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux

Ecole Élémentaire – Piscine pour les élèves de CP

Par mail en date du 05 septembre 2017, Monsieur Eric CANIVEZ, Directeur de l'Ecole nous faisait part du souhait de Mme YERLES, Professeur de la classe de CP, d'amener les enfants à la piscine tous les jeudis après-midi.

Il y aura 16 séances ; le coût de chaque séance étant de 105.00 €, le coût total serait donc de 1 680 €.

Madame YERLES amènerait toute sa classe de CP

(27 élèves) plus 7 élèves de CP qui sont dans la classe de Mme GABET.

Pour cela, le car scolaire serait utilisé ; ne contenant que 32 places pour les enfants, 2 élèves partiront avec les parents accompagnants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- * **autorise** Madame YERLES à amener 34 élèves à la piscine,
- * **autorise** l'utilisation du car municipal pour les 16 séances,
- * **impute** cette dépense au Budget de la Commune – Exercices 2017 et 2018.

Abbatiale – Travaux de reprise de l'angle et des pieds de maçonneries – Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

Des travaux de maçonnerie sont à prévoir à l'Abbatiale concernant :

- Angle de la tourelle,
- Pieds de murs,
- Allège baie sud.

La société DE PIERRE nous a fourni un devis d'un montant de 19 700.00 € H.T., soit de 23 640.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **accepte** que ces travaux, estimés par la société DE PIERRE pour un montant de 19 700.00 € H.T., soit de 23 640.00 € T.T.C., soient effectués sur l'Abbatiale,
- **demande** une subvention au taux maximum auprès de la DRAC,
- **demande** une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental.

Abbatiale – Travaux de mise en sécurité des couvertures hautes – Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

Des travaux de mise en sécurité sur les couvertures hautes de l'Abbatiale doivent être effectués.

L'entreprise LELU nous a fourni un devis d'un montant de 16 988.18 € H.T., soit de 20 385.82 € T.T.C.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **accepte** que ces travaux estimés par l'Entreprise LELU pour un montant de 16 988.18 € H.T., soit de 20 385.82 € T.T.C., soient effectués sur l'Abbatiale,
- **demande** une subvention au taux maximum auprès de la DRAC,
- **demande** une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental.

Départ de Madame Catherine PRUDHOMME

Madame Catherine PRUDHOMME, secrétaire au sein du secrétariat de Mairie, quitte la collectivité au 31 octobre prochain.

Les élus souhaitent lui offrir un cadeau à l'occasion de son départ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **accepte** de verser la somme de 250.00 € à Madame Catherine PRUDHOMME à l'occasion de son départ,

- **impute** cette dépense au budget- de la Commune 2017 - article 6748

Logements épicerie – Nouveau Plan de financement

Suite à des travaux supplémentaires dans les deux futurs logements, un surcoût financier de 21 321.39 € T.T.C. apparaît.

Afin de permettre à la Régie de passer les commandes aux entreprises sélectionnées, une nouvelle délibération acceptant le surcoût des travaux doit être prise puisque la dernière version de l'analyse des offres de la société Infratec porte le montant de travaux à 138 321.39€ TTC (au lieu de 117 000.00€ TTC.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **accepte** le surcoût des travaux.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part

1- d'un courrier d'un habitant :

Cédric Crespel
7 rue de Fla
60850 Saint Germer de Fly



Monsieur le Maire de Saint Germer de Fly
Mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal
1, place de Verdun
60850 Saint-Germer-de-Fly

A Saint Germer de Fly, le 29 septembre 2017

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal,

C'est en tant que riverains de la rue de Fla que nous nous permettons d'attirer votre attention sur un problème majeur dans notre rue : la vitesse des véhicules.

Les véhicules qui empruntent cette rue adoptent pour beaucoup une vitesse excessive. Les usagers, et particulièrement les enfants, qui circulent à pied ou à vélo dans la rue ou sur ses accotements sont les premiers témoins de ces excès de vitesse. Les sorties de véhicules peuvent être particulièrement dangereuses.

Lorsque les voitures en circulation se croisent, celles-ci se rapprochent dangereusement des accotements, là encore à grande vitesse, mettant en danger la sécurité des piétons.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons aujourd'hui votre intervention et vous demandons de bien vouloir étudier une solution qui permettrait de réduire concrètement la vitesse de la circulation, à tout moment.

L'installation de panneaux aux entrées du hameau rappelant la limitation de vitesse et la présence d'enfants et de promeneurs, voire l'installation de ralentisseurs de type dos d'ânes ou coussins berlinois, pourraient permettre de diminuer la vitesse des véhicules et rendre ainsi la rue plus sûre.

Nous vous invitons à venir constater par vous-même les abus de nombreux automobilistes qui empruntent notre rue.

Nous vous remercions par avance de ce que vous pourrez faire et nous espérons que vous voudrez bien entreprendre les actions nécessaires au règlement de ce problème.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Cédric Crespel

Malheureusement, cela n'est pas du ressort de la Commune mais du Conseil Départemental. Un courrier sera fait dans ce sens.

2- Assainissement - Rue de Guillenfosse : les travaux vont bientôt démarrer.

- 3- **City Stade** : Malheureusement des tags ont été fait un peu partout alors qu'il n'est même pas encore ouvert. !
Un portillon a été mis entre le city stade et l'école maternelle et un second pour fermer l'accès général.
Ainsi quand les écoles l'utiliseront, personne d'autre ne pourra y accéder.
- 4- **Cantine - Ecole Maternelle** : Les plis arrivent cette semaine et l'ouverture a lieu vendredi 06 octobre à 15h00.
- 5- **Logement épicerie** : quelques soucis ont été rencontrés mais les travaux devraient commencer.
- 6- **Eclairage - Economie d'Energie** : Les travaux ont démarré.
- 7- **Vidéo protection** : une étude est en cours pour certains points critiques de la Commune. Monsieur le Maire explique que ce genre d'opération est très bien subventionné.
- 8- **Toiture de la Mairie** : Des devis ont été demandés pour la toiture et le clocheton
- 9- **Mairie** : Monsieur le Maire travail avec l'Architecte des bâtiments de France concernant le pignon de la mairie et l'accessibilité
- 10- **Jumelage** : les festivités du 40^{ème} anniversaire se sont parfaitement bien passées.
- 11- **Exposition dur les Poilus** : cette exposition aura lieu à Saint Germer, à la salle socio, au mois de novembre.
Le 11 novembre 2017, il y aura une messe à 11h et elle sera suivie d'un vin d'honneur.
Et de l'inauguration de l'exposition.
11/11/2017=
- 12- **Prudhomme Catherine** : cet agent quitte la Mairie le 31 octobre prochain. Les élus décident de lui donner un cadeau d'une valeur de 250.00 €. Un pot de départ sera fait le 27 octobre prochain à 19h00.

Il convient de penser à la remplacer ; plusieurs solutions sont engagés.
Monsieur le Maire ferme la séance et les élus font un point sur les horaires du personnel et la gestion du temps en huit clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25

Le Maire,

Alain LEVASSEUR.